



COMMUNE DE RENNAZ

CONSEIL GENERAL

EXTRAIT

du procès-verbal 10 de la législature 2016-2021
de la séance ordinaire du Conseil général de Rennaz

du 13 septembre 2018

Présidence : Monsieur Florian Dutoit
32 conseillères et conseillers présents avec le Président

LE CONSEIL GENERAL DE RENNAZ

- vu le préavis municipal 21/2016-2021 relatif à la Maison de commune – rénovation de l'enveloppe et de deux appartements ;
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude et le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour et qu'il a été accepté **par 28 oui, 0 non et 3 abstentions, tel qu'amendé.**

DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à passer commande des travaux de rénovation de l'enveloppe et de deux appartements ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 939'000.-- ;
- d'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de CHF 939'000.-- au maximum ;
- d'autoriser la Municipalité à amortir ce montant sur une période de 30 ans par des amortissements annuels de CHF 31'300.--

Ainsi délibéré en séance du 13 septembre 2018.

Le Président
Florian Dutoit

Au nom du Conseil général



La Secrétaire
Valérie Teissl